

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 19 mai 2022, à compter de 13 h 20, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
- Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
- M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le conseiller Serge Côté, Lévis
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
- Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
- M. le conseiller Éric Ralph Mercier, Québec
- Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- M. le conseiller Claude Villeneuve, Québec

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Est absente :

- Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2022-59

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2022

Résolution n° C-2022-60

Sur proposition de Mme Amélie Landry, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2022.

Adoptée

Ressources humaines - Modifications au Plan d'effectifs

Résolution n° C-2022-61

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- De procéder à la modification du Plan d'effectifs de la Communauté métropolitaine de Québec, tel que présenté à l'annexe 3 et ce, à compter du 23 mai 2022.
- De poursuivre la réflexion et la discussion en vue de concrétiser, à court et moyen terme, les autres recommandations identifiées dans le document présenté à l'annexe 2.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mai 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée

Comités d'orientation de la CMQuébec – Modifications aux désignations des membres

Résolution n° C-2022-62

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

- De modifier les désignations des membres siégeant au Comité d'orientation aménagement du territoire, transport, mobilité durable et développement social de la façon suivante :
 - Désigner Mme Marie-Josée Asselin à titre de membre du Comité et d'élue répondante pour la transition climatique et l'arrimage avec le comité environnement, en remplacement de M. Pierre-Luc Lachance;
 - Désigner M. Pierre-Luc Lachance à titre d' élu répondant pour la Vision de la mobilité durable, en remplacement de Mme Maude Mercier Larouche. M. Lachance demeure élu répondant pour le mandat de modélisation des zones inondables.
- De modifier les désignations des membres siégeant au Comité d'orientation environnement, transition climatique et agriculture de la façon suivante :
 - Désigner M. Steeve Verret à titre de membre du Comité et d' élu répondant pour la Vision métropolitaine de l'eau, en remplacement de Mme Marie-Josée Asselin;
 - Désigner Mme Marie-Josée Asselin à titre d'élue répondante pour la transition climatique et l'arrimage avec le comité aménagement, en remplacement de M. Pierre-Luc Lachance.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mai 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée

Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail « FQM Prévention »

Résolution n° C-2022-63

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par M. Claude Villeneuve, il est unanimement résolu :

- D'autoriser l'adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail « FQM Prévention » de la Fédération québécoise des municipalités, à partir de l'année 2023, et assumer les frais afférents;

- D'adopter la résolution suivante en vue de la signature d'une entente avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et sécurité du travail (CNESST) pour la constitution d'une mutuelle de prévention :

Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention)

IL EST RÉSOLU, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2023 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME d'une résolution de la Communauté métropolitaine de Québec, dûment adoptée par son conseil lors d'une assemblée régulière tenue le 19 mai 2022, après avoir pris connaissance du document intitulé :

Mutuelle de prévention « **FQM-Prévention (MUT-00709) - Convention relative aux règles de fonctionnement** », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle.

Numéro ENL : 86348894

ET

Numéro NEQ : 8831855117

Référence : Rapport décisionnel du 19 mai 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Approbation du projet déposé dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025

Résolution n° C-2022-64

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- Dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2 :
 - Approuver le projet de mise en valeur de la rivière Chaudière déposé par la Ville de Lévis et autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à signer l'entente à intervenir avec la Ville de Lévis, pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 2 596 320 \$, aux fins de la réalisation de ce projet.
 - La signature de cette entente est conditionnelle à la réception d'une résolution d'engagement de la Ville de Lévis eu égard à sa participation financière à la réalisation de ce projet.
- De transmettre à la Ville de Lévis une copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mai 2022

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine - Programmation finale des projets 2022**Résolution n° C-2022-65**

Sur proposition de Mme Amélie Landry, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Programmation finale des projets 2022 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine, datée de mai 2022.
- De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation la Programmation finale des projets 2022 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine, accompagnée d'une copie du présent rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mai 2022

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le Projet de règlement n° RV-2022-22-02 de la Ville de Lévis modifiant le schéma d'aménagement (permutation de zones prioritaires de développement et de zones de réserve urbaine)**Résolution n° C-2022-66**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis que le « Projet de règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement » respecte les stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
- D'inviter la Ville de Lévis à assurer une meilleure protection du milieu humide à forte valeur écologique localisé dans la zone de réserve urbaine projetée située près de la rue du Ruisseau;
- D'inviter la Ville de Lévis à présenter un dossier argumentaire en accompagnement du règlement à être éventuellement adopté, démontrant notamment les motifs justifiant cette permutation;
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de l'annexe l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mai 2022

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement n° R.A.V.Q 1496 de l'agglomération de Québec modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin de donner effet à une décision du gouvernement du Québec d'ordonner l'exclusion d'une partie de territoire de la zone agricole provinciale**Résolution n° C-2022-67**

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par M. Claude Villeneuve, il est unanimement résolu :

- D'informer l'agglomération de Québec que le Projet de règlement n° R.A.V.Q 1496 intitulé « Règlement modifiant le règlement de l'agglomération sur le schéma d'aménagement et de développement révisé pour donner effet à une décision du gouvernement du Québec d'ordonner l'exclusion d'une partie de territoire de la zone agricole provinciale » respecte les stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mai 2022

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Réseau de suivi de la qualité de l'eau - Entente intermunicipale entre la CMQuébec et la Ville de Québec pour l'analyse d'échantillons d'eau

Résolution n° C-2022-68

Sur proposition de M. Éric Ralph Mercier, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le vice-président du comité exécutif et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à signer l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Québec pour l'analyse, par le laboratoire de la Ville de Québec, des échantillons d'eau qui seront prélevés dans le cadre du Réseau de suivi de la qualité d'eau sur le territoire de la CMQuébec et des municipalités riveraines de Bellechasse (Réseau de suivi), pour une période de cinq ans, soit de 2022 à 2026 et une valeur maximale de 150 000 \$ (taxes incluses), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint au présent rapport décisionnel;
- D'autoriser une dépense annuelle maximale de 10 000 \$ (taxes incluses) afin d'assumer les frais découlant des services d'analyses en laboratoire des échantillons d'eau qui seront prélevés dans le cadre du Réseau de suivi, devant être réalisés par un laboratoire autre que celui de la Ville de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mai 2022

Responsable : Environnement

Adoptée

Réseau de suivi de la qualité de l'eau - Mandats pour la campagne d'échantillonnage 2022 - OBV de la Capitale

Résolution n° C-2022-69

Sur proposition de M. Éric Ralph Mercier, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et des municipalités riveraines de Bellechasse (Réseau de suivi) et conditionnellement à la signature de l'Entente intermunicipale entre la CMQuébec et la Ville de Québec relative à la fourniture de services dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi, octroyer un contrat pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2022 :
 - OBV de la Capitale pour l'Agglomération de Québec, pour une somme de 9 201,13 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services datée du 5 mai 2022.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mai 2022

Certificat trésorerie : CT-2022-12

Responsable : Environnement

Adoptée

Réseau de suivi de la qualité de l'eau - Mandats pour la campagne d'échantillonnage 2022 - OBV Charlevoix-Montmorency

Résolution n° C-2022-70

Sur proposition de M. Éric Ralph Mercier, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et des municipalités riveraines de Bellechasse (Réseau de suivi) et conditionnellement à la signature de l'Entente intermunicipale entre la CMQuébec et la Ville de Québec relative à la fourniture de services dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi, octroyer un contrat pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2022 :
 - OBV Charlevoix-Montmorency pour la Côte-de-Beaupré, pour une somme de 8 347,19 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services datée du 5 mai 2022.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mai 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-13
Responsable : Environnement

Adoptée

Réseau de suivi de la qualité de l'eau - Mandats pour la campagne d'échantillonnage - Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale

Résolution n° C-2022-71

Sur proposition de M. Éric Ralph Mercier, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et des municipalités riveraines de Bellechasse (Réseau de suivi) et conditionnellement à la signature de l'Entente intermunicipale entre la CMQuébec et la Ville de Québec relative à la fourniture de services dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi, octroyer un contrat pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2022 :
 - Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale pour l'Île-d'Orléans, pour une somme de 11 319,29 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services datée du 5 mai 2022.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mai 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-14
Responsable : Environnement

Adoptée

Réseau de suivi de la qualité de l'eau - Mandats pour la campagne d'échantillonnage 2022 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin

Résolution n° C-2022-72

Sur proposition de M. Éric Ralph Mercier, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et des municipalités riveraines de Bellechasse

(Réseau de suivi) et conditionnellement à la signature de l'Entente intermunicipale entre la CMQuébec et la Ville de Québec relative à la fourniture de services dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi, octroyer un contrat pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2022 :

- Conseil de bassin de la rivière Etchemin pour Lévis, pour une somme de 8 853,08 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services datée du 5 mai 2022.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mai 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-15
Responsable : Environnement

Adoptée

Mission de coopération France-Québec – Systèmes agroalimentaires territorialisés (SAT)

Résolution n° C-2022-73

Sur proposition de Mme Amélie Landry, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

Dans le cadre de la coopération franco-québécoise sur les systèmes agroalimentaires territorialisés :

- De déléguer, pour participer à la mission d'échange France-Québec qui se tiendra en France du 11 au 17 juin 2022, les personnes suivantes : Mme Lina Labbé, préfète de la MRC de L'Île d'Orléans et M. Alexandre Bélanger, conseiller en environnement et aménagement du territoire à la Communauté métropolitaine de Québec.
- Autoriser le remboursement des frais relatifs à l'inscription, au séjour et au transport de ces personnes pour la somme maximale de 4 940 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 19 mai 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-16
Responsable : Environnement

Adoptée

Entente sectorielle agroalimentaire 2020-2022 | Chantier 3 – « Le développement des marchés » - Projet 3.1 « Soutenir les activités des marchés publics, des circuits agrotouristiques et des entreprises offrant l'autocueillette ou la vente de produits agricoles à la ferme » | Lancement des programmes d'aide financière 2022

Résolution n° C-2022-74

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du projet 3.1 « Soutenir les activités des marchés publics, des circuits agrotouristiques et des entreprises offrant l'autocueillette ou la vente de produits agricoles à la ferme » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à procéder au lancement des programmes suivants ainsi qu'à déboursier les sommes afférentes :

- Programme d'aide financière 2022 aux marchés publics, pour une somme totale de 36 000 \$ (taxes incluses);

- Programme d'aide financière 2022 aux circuits agrotouristiques, pour une somme totale de 84 000 \$ (taxes incluses).

Autoriser la direction générale de la CMQuébec à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mai 2022

Responsable : Agroalimentaire

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- Audits des états financiers de la Communauté métropolitaine de Québec pour les années 2022, 2023 et 2024 – Octroi de contrat : Octroyer à la firme Bédard Guilbault le contrat pour la réalisation des audits des états financiers de la Communauté métropolitaine de Québec pour les années 2022, 2023 et 2024, pour un montant de 33 975,12 \$ (taxes incluses) se détaillant comme suit : 29 318,63 \$ pour les audits des états financiers et 4 656,49 \$ pour les rapports d'activité annuels de la Trame verte et bleue métropolitaine, le tout en conformité avec la proposition technique et l'offre financière datées du 17 mars 2022 et la recommandation du comité de sélection – **E-2022-35**
- Entente agroalimentaire 2020-2022 | Chantier 3 – Le développement des marchés - Projets 3.2 et 3.3 - Octroi d'un contrat de services professionnels : Accorder un contrat de gré à gré à Gestion Alain Falardeau inc. afin de poursuivre la réalisation du Plan d'action pour la mise en marché et la valorisation des produits des agrotransformateurs et transformateurs artisans de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis, au montant de 79 600 \$ (taxes incluses), qui prendra effet au moment de la signature des deux parties et sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022. Le tout en conformité avec l'offre de service datée du 1er mars 2022 – **E-2022-41**

B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 12 mai 2022

C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 février 2022

D) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 mars 2022

E) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 11 avril 2022

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Aucune question écrite du public n'a été transmise avant la tenue de la séance.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2022-75

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Éric Ralph Mercier, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 35.

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2022-59 à C-2022-75 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE